



Réunion publique à Changis-sur-Marne samedi 1^{er} octobre 2005

Un peu plus de 100 personnes ont assisté à la réunion dans la salle polyvalente de Changis-sur-Marne, samedi dernier.

Pour assurer la réussite de cette manifestation nous avons adressé un courrier à 2 députés, 25 conseillers régionaux, 8 conseillers généraux, 3 présidents de communauté de communes et 104 maires, fait paraître des annonces dans la presse locale, distribué des « fliers » dans les boîtes à lettre et apposé des affiches.

Un certain nombre de personnalités ont fait le déplacement :

- le sénateur, M. Michel Houel,
- le vice président du Conseil régional Michel Vampouille
- le président de la communauté de communes et maire de Château Thierry, Dominique Jourdain
- le conseiller régional d'Ile-de-France, M. Jean-Marc Brulé,
- la conseillère régionale de Picardie, Mme Marie Jeanne Potin
- le conseiller général, M. Pierre Rigault,
- la présidente de la communauté de commune du pays fertois, Mme Jeannine Beldent,
- une quinzaine de maires et conseillers municipaux,
- un grand nombre de représentants d'associations.

Madame Lacombe, maire de Changis, a introduit cette réunion. Après un historique de l'aménagement de la région parisienne présenté par Jean-Luc Renaud et un court film de d'introduction aux Parcs Naturels Régionaux, M. Houel sénateur a exposé son enthousiasme vis-à-vis d'un Parc Naturel Régional dans le nord du département de Seine-et-Marne.

Xavier Pierrette, chargé de mission pour le PNR de la Brie et des 2 Morin à la mairie de Couilly-Pont-aux-Dames, a exposé comment l'idée d'un Parc Naturel régional avait mûri à la Mairie de Couilly-Pont-aux-Dames. Elisabeth Escuyer a présenté un échantillon du patrimoine à préserver dans les vallées des 2 Morin et de l'Aubetin, son exposé s'est terminé par un inventaire des atteintes faites à notre environnement.

Après l'explication de Xavier Pierrette sur le fonctionnement d'un Parc Naturel régional, des responsables de Parcs Naturels Régionaux d'Ile-de-France ont parlé de leur expérience.

M. Bocquillon, Président des Amis du PNR de l'Oise-Pays de France a parlé de l'inter-régionalité, M. Alain Dubreuil du PNR du Vexin a présenté le rôle des associations et M. Jean Marc Brulé, vice-président du PNR du Gâtinais a développé les aspect touchant à l'agriculture.

M. Georges Le Roy, adjoint au Maire de Changis, a donné son point de vue sur la nécessité de collaboration entre les élus et les associations.

M. Dominique Jourdain, maire de Château-Thierry, a exprimé son désir de faire partie de ce Parc Naturel régional.



M. Michel Vampouille, Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, a aussi insisté sur l'intérêt d'un parc dans le nord seine-et-marnais.

Les interventions ayant été plus longues que prévues, il ne fut pas possible de donner la parole à la salle. Nous prions les participants de bien vouloir nous en excuser.

La réunion s'est terminée lors d'une petite réception autour de produit régionaux : cidre, jus de pomme, brie et terrine de pays.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu se déplacer pour participer à cette réunion constructive et de dialogue.

Contact :

Courriel union77pnr@wanadoo.fr

tél 01 64 04 49 70



Première réunion publique : Changis

Projet de PNR des deux Morins

Contenu des allocutions des élus

Michel Houel, président des maires de Seine et Marne, député maire de Crécy la Chapelle.

Le projet de parc naturel des deux Morins est un espoir fantastique pour assurer un développement harmonieux et choisi. La difficulté de sa réalisation est celle d'un parc périurbain dans le département de tous les risques, la Seine et Marne, qui reçoit sur son territoire plus d'un million de tonnes de déchets, qui doit retraiter les résidus de boues d'épuration des départements voisins, et qui subit une augmentation importante des nuisances aériennes. Cependant le projet de parc ne serait pas défendu s'il était un frein au développement économique et un arrêt à l'urbanisation.

Le projet de parc naturel rentre parfaitement dans les différentes missions du SAGE des deux Morins, il permet de respecter les territoires, ceux qui y vivent et ceux qui y travaillent. C'est pourquoi aucune levée de boucliers ne s'est produite lors des différentes réunions entre élus.

Le développement de la Seine et Marne peut nous échapper et c'est tous ensemble, grâce au parc naturel des deux Morins que nous pouvons maîtriser son essor dans le cadre du développement durable.

Georges Leroy, adjoint au maire de Changis en charge de l'environnement et de l'urbanisme.

Il y a quelques années, **s'est beaucoup investi** dans le projet de parc naturel régional des boucles de la marne. L'occasion est de nouveau donnée pour que la commune soit partie intégrante d'un territoire naturel de qualité.

Changis est très intéressé par le projet d'un parc naturel régional des deux Morins d'autant que la commune possède un site historique qui peut faire l'objet d'une reconversion en site ornithologique.

Les associations malgré leur bonne volonté et leurs maladresses ne peuvent à elles seules porter un projet aussi ambitieux, il faut une forte mobilisation des élus, sans eux rien ne sera possible.

Jean Marc Brulé, président de la commission du développement économique et de l'emploi, élu Ile de France, premier vice-président du parc naturel du Gatinais français.



Habitant en Seine et Marne et représentant du Gatinais, l'intérêt d'un nouveau parc naturel des deux Morins est évident pour permettre de développer des outils fantastiques pour le

territoire et les modes de vie des habitants, pour le respect de la biodiversité et la garantie des ressources pour les générations futures.

Il ne faut pas envisager ce nouveau parc selon une approche classique et traditionnelle mais selon une autre logique celle de l'exemplarité du développement durable. Il importe de tenir compte des transports en commun, des logements et du développement économique. Il faut mettre en principe les normes HQE pour les entreprises et les nouvelles normes pour les zones industrielles et d'activités. Il convient de tenir compte des pôles économiques, de développer une éco-filière, une ingénierie de l'environnement et d'envisager sérieusement le problème du retraitement des déchets.

Dominique Jourdain, président de la communauté de communes et maire de Château-Thierry, administrateur du bassin de Seine Normandie et président des éco-maires de France.

La démonstration est faite par les précédentes allocutions de l'utilité d'un parc naturel des deux Morins. Le parc doit permettre de maîtriser les termes de notre développement qu'il soit humain, environnemental, social, culturel ou économique. Chacun ressent de ne pas être au cœur des décisions, tout le monde a l'impression d'être au bout de quelque chose, d'une ville, d'un département, ou d'une région, c'est-à-dire d'être loin de tout et délaissé par tout le monde. Le parc doit permettre de réorganiser les volontés entre les différents acteurs : les élus, les associations, les entreprises, et la population.

Le parc doit aider à trouver des solutions pour un problème très important, récurrent et s'aggravant, le problème de l'eau, de sa pollution de sa distribution et de son usage. L'important est de se définir ensemble des objectifs communs en concertation avec les élus, le parc est le moyen le plus adéquat.

Michel Vampouille, vice-président de la région Ile de France en charge du développement durable et de l'éco-région.

Venu pour mesurer la sensibilisation des habitants et des élus locaux on ne peut que constater que la mobilisation de la population locale est manifeste et que les élus sont présents, la salle est comble.

Cependant le projet de parc naturel des deux Morins n'est pas un projet facile à réaliser, il y a en ce moment entre 15 et 20 projets de nouveau parc naturel. Jusqu'où allons nous aller ? A quel rythme, un ou deux par an ? Tous ces projets ne verront pas le jour d'autant que le budget de l'Etat reste identique, ce qui signifie moins de subventions pour les parcs existants à chaque fois qu'un nouveau parc se crée. Par conséquent la charte doit être de très haute qualité et il convient de se demander pourquoi les élus régionaux voteraient-ils en faveur d'un nouveau parc ? Voici quelques raisons qui seront examinées avec une grande attention :

- La préservation des espaces agricoles ; l'enjeu est d'importance avec la pression immobilière qui ne cesse de s'accroître.
- Le développement d'un tourisme de proximité ; il faut montrer à la population qu'il y a des espaces de qualité sans nécessité de prendre l'avion.



- L'identité francilienne ; la région Ile de France souffre d'une identité faible par rapport à d'autres régions, par exemple la Bretagne, le nouveau parc doit porter cette identité et la renforcer.
- La "recréation" de produits qui ont malheureusement disparu
- L'expérimentation économique, sociale ou culturelle pour une meilleure qualité de vie
- Le développement de moyens d'expertise et l'intérêt porté à la formation
- Le partenariat avec les associations
- Il faut prendre en compte le risque de l'embourgeoisement de la population résidant sur le parc et prévoir dans la charte un chapitre sur la diversité des logements. Les logements sociaux doivent être une préoccupation dans la rédaction de la charte.
- L'enjeu consiste à ne pas repousser à l'extérieur les problèmes et trouver sur place les moyens pour les résoudre. Ainsi la question des déchets, de leur retraitement, de la pollution, de l'eau, etc, doivent recevoir une réponse à l'échelle locale.

Si l'ensemble de ces points sont pris en considération le projet peut aboutir ; c'est pourquoi le président de la région Ile de France, M Huchon, va écrire à ses homologues de la région Picarde et de Champagne-Ardenne, pour marquer son intérêt au développement de ce nouveau projet de parc naturel régional. Le conseil régional a, en outre, demandé à l'IAURIF de réaliser une étude sur le territoire de l'Ile de France pour mesurer la pertinence d'un tel projet. La région devra délibérer en fin d'année ou début d'année prochaine sur les parcs existant et sur les nouveaux projets. L'Union des associations pour la promotion d'un parc naturel régional des deux Morins est invitée à participer aux ateliers territoriaux. Ne pas oublier que l'acceptation de la charte dépend de la concertation entre les élus, la population et les associations : tous doivent travailler ensemble.